

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-176

OBJET : Délégation de fonction à Mme Maëva VAUTIER, conseillère municipale déléguée à la communication et aux réseaux sociaux

Le Maire des Monts d'Aunay

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20 ;
- **VU** la délibération du Conseil municipal du 8 juin 2026 portant création de trois fonctions de conseillers municipaux délégués ;
- **Considérant** l'intérêt d'assurer un suivi renforcé de la communication municipale ;

ARRÊTE

Article 1

Mme **Maëva VAUTIER**, conseillère municipale, reçoit délégation de fonction pour assister le Maire dans le domaine de la **communication municipale et de l'animation des réseaux sociaux**.

Article 2

Dans ce cadre, elle est chargée notamment :

- De participer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de communication de la commune ;
- De valoriser les actions, projets et événements municipaux ;
- De contribuer à l'animation des supports numériques de la commune ;
- De suivre les publications sur les réseaux sociaux institutionnels ;
- De proposer toute action visant à améliorer l'information des habitants.

Article 3

Cette délégation est exercée sous l'autorité et le contrôle du Maire.

Article 4

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à l'intéressée.

Article 5

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 10 juin 2026

Le Maire,
Isabelle FOUQUES-CARIOU



Notification à l'intéressée le : _____

Signature : _____

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

